

DIVISION du 1^{er} degré – D1D

Réf. : 2024-45

Affaire suivie par : Gérard MILÉSI et Sadia WALKADI

Bureau du gestion collective – mobilités, affectations, promotions et avancement – D1D1

☎ : 01.71.14.27.51

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat	INSPE
	DSDEN	Universités et IUT
	78	Gds. Etab. Sup
	91	CANOPE
	92	CIEP
	95	CIO
	Circonscriptions	CNED
	78	CREPS
	91	CROUS
A	92	DDCS
	95	78
	Lycées	91
	78	92
	91	95
	92	DRONISEP
	95	INS HEA
	Collèges	INJEP
	78	SIEC
	91	Unités pénitentiaires
A	92	UNSS
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles	
	78	78
	91	91
I	92	92
	95	95
	Écoles privées	
	Collèges privés	
	Lycées privés	
	MELH	
	LYCEE MILITAIRE	
A	EREA	
A	ERPD	

Nature du document :

Nouveau

Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.

Annexe 1 p.

Total 3 p.

Nanterre, le mardi 05 novembre 2024

Frédéric FULGENCE,
Directeur académique

à

Mesdames et messieurs les instituteurs
Mesdames et messieurs les professeurs
des écoles
s/c

Mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale

Mesdames et messieurs les principaux
de collèges comportant une SEGPA

Mesdames et messieurs les directeurs
d'établissements spécialisés

Objet : Circulaire DSDEN92-D1D n° 2024-45 relative au mouvement sur postes à profil (PoP) du 1^{er} degré – rentrée 2025

Référence : [BOEN spécial n°5 du 31 octobre 2024](#)
[Lignes directrices de gestion ministérielles du 22 octobre 2024 relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports](#)
[Note de service du 22 octobre 2024 relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré](#)

POINTS CLÉS : Définition des conditions modalités et calendrier du mouvement PoP 2025 (mouvement sur poste à profils)

CALENDRIER :

Fin de la saisie des vœux le 27 novembre à 12h

CONTACT en cas de difficultés : bureau D1D1 : ce.dsden92.mvtpop@ac-versailles.fr

Le mouvement interdépartemental sur postes à profil dispositif appelé « mouvement PoP » est organisé en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. Les dispositions en vigueur en matière de candidature sont présentées dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale spécial n°5 du 31 octobre 2024.

I. Objectifs, principes, règles de gestion :

L'objectif de ce mouvement est de répondre à des besoins spécifiques que connaissent des écoles : besoins liés aux caractéristiques territoriales, au projet d'établissement, à la coordination d'équipe, etc., qui requièrent une compétence particulière ou une aptitude à exercer dans un contexte particulier.

Ce mouvement hors barème permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où le poste est proposé).

II. Quelques points d'attention :

a) Public concerné :

Seuls les instituteurs et professeurs des écoles titulaires au 1^{er} septembre 2024 peuvent participer au mouvement PoP. Le calendrier du mouvement PoP se trouve joint à cette circulaire (annexe 1).

La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement PoP est de trois ans. À l'issue de ces trois années, les enseignants qui souhaiteront changer de poste pourront participer au mouvement intra départemental ou interdépartemental (à partir du mouvement inter départemental 2025, une bonification de 27 points est cumulable avec les autres bonifications).

b) Procédure d'accès par Internet à l'outil de saisie des candidatures Colibris :

L'accès à l'application Colibris se fait via les étapes suivantes :

- Se connecter à l'adresse suivante : <https://portail.colibris.education.gouv.fr/>
- S'identifier
- Sélectionner l'onglet : 1^{er} degré
- Rubrique : « RH - Mouvement POP 1D - Consultation et saisie des vœux 2025 »

En cas de problème de connexion, vous pouvez contacter l'assistance informatique par courriel : assistance.iprof@ac-versailles.fr ticket CARINA ou par téléphone : 01 30 83 43 00

c) Candidatures et suivi des demandes :

Les enseignants consultent les fiches de postes proposées au mouvement PoP pour la rentrée scolaire 2025 et formulent des vœux via l'application Colibris du 6 au 27 novembre 2024. Ils peuvent formuler jusqu'à 6 vœux maximum qu'ils doivent saisir par ordre de préférence.

Le candidat doit joindre à sa candidature son curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation, ainsi que, le cas échéant, tout justificatif (titre ou certification) exigé pour le poste auquel il candidate. Il est précisé que les candidats ne peuvent déposer, en plus de la lettre de motivation et du CV que deux documents maximum. Aucun enseignant ne peut se porter candidat sur un poste avec une exigence particulière sans être d'ores et déjà titulaire du titre requis.

Les enseignants dont la candidature est sélectionnée pour un entretien avec la commission de sélection en seront informés par courriel. Ces entretiens seront organisés d'ici le 21 janvier 2025.

Suite aux entretiens de la commission de sélection, les candidats avec un avis favorable au recrutement sont classés par celle-ci en fonction de l'adéquation de leur profil avec le poste.

Les enseignants inéligibles (enseignants non titulaires) ou ceux dont la candidature n'est pas recevable (absence de transmission du justificatif ou titre requis dans les délais) en seront informés par courriel. Ceux dont la candidature n'est pas sélectionnée pour un entretien, ou ceux qui ne sont pas classés par la commission de sélection à l'issue de l'entretien, seront également destinataires d'un courriel individuel.

Les enseignants ayant obtenu un poste au mouvement PoP et ayant en parallèle participé au mouvement interdépartemental verront leur candidature au mouvement interdépartemental annulée dès leur acceptation du poste au mouvement PoP.

Signé

Frédéric FULGENCE

ANNEXE 1 : CALENDRIER DES OPERATIONS

